

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize et le dix-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER, Maire.

**PRESENTS** : Mr FENOY - Mme SANCHEZ - Mr GUIOT - Mlle CHEVALIER - Mr CANNAT - Mr BOLUDA - Mme FABRE - Mr GOUNELLE - Mr JEAN - Mr PALMA - Mr RICOME - Mr TENDERO - Mr SINET - Mme ROUSSEAUX

**REPRESENTE(ES)** :

Mme BOUSQUET a donné procuration à Mr CHARPENTIER

**ABSENT(ES) EXCUSE(ES)**

Mme MARTIN - Mr RIBERA - Mr NAVARRO - Mr CANOVAS - Mme MOLINIER –

**Secrétaire de séance** : Mr GUIOT

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2013**
- 2 - **MOYENS GENERAUX ET FINANCES**

#### **2 - 1 PERSONNEL**

2 – 1 a) Création de postes et modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)

2– 1 b) Modification du régime indemnitaire (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)

#### **2 – 2 FINANCES**

2 – 2 a) Débat d'Orientation Budgétaire 2013 : Commune – Service d'Eau Potable - Service Assainissement – Service Assainissement Non Collectif (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

2– 2 b) Vote des Comptes Administratifs 2012 Commune – Service d'Eau Potable - Service d'Assainissement Service Assainissement Non Collectif et affectation du résultat (Rapporteur : Monsieur GUIOT)

2– 2 c) Vote des comptes de Gestion 2012 : Commune – Service d'Eau Potable - Service d'Assainissement – Service Assainissement Non collectif (Rapporteur : Monsieur GUIOT)

2.2 d) Bilan des cessions et acquisitions foncières de l'année 2012 (Rapporteur : Monsieur GUIOT)

#### **3 – CITOYENNETE :**

3 – 1 Jury d'assises 2014 : établissement de la liste préparatoire (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)

#### **4 – ASSOCIATIONS / FESTIVITES :**

4 – 1 Festival drôle de printemps, théâtre d'Humour : convention de partenariat Commune /association ADADIFF (Rapporteur : Monsieur CANNAT)

**5 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)**

#### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

6 –1 Hérault Energies : communication au conseil municipal du rapport d'activité et de contrôle 2012 (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)

**Ordre du jour adopté à l'unanimité.**

#### **1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2013**

**Procès-verbal adopté à l'unanimité.**

#### **2- 1 a) CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire*

Compte tenu des possibilités d'avancements de grades dans le courant de l'année 2013 pour certains agents, monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les postes suivants :

- un poste de Rédacteur à temps complet,
- un poste d'ATSEM Principal de 2ème Classe à temps complet,
- un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet.

Monsieur le maire propose à l'assemblée, compte tenu des besoins de service, de transformer :

- le poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires) créée en séance du 26/11/2012 en un poste à temps complet.

Monsieur le Maire propose le nouveau tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIFS	EMPLOIS	TEMPS
1	ATTACHE TERRITORIAL	COMPLET
1	REDACTEUR	COMPLET
2	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJT ADMINIST. PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJT ADMINIST. PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	NON COMPLET
3	ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	COMPLET
2	ADJOINT TERRIT DU PATRIMOINE 2EME CL	COMPLET
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	GARDIEN DE POLICE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE	NON COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	COMPLET
8	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	NON COMPLET
10	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	COMPLET
4	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
3	ATSEM 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE	COMPLET
2	ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE	NON COMPLET
1	AGENT CONTRACTUEL	COMPLET
2	ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL	NON COMPLET
2	EMPLOIS SAISONNIERS	COMPLET
1	APPRENTI	COMPLET
5	CUI-CAE	COMPLET
11	CUI-CAE	NON COMPLET

**Adopté à l'unanimité.**

## **2 – 1 b) MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Charpentier, Maire*

Monsieur le maire indique que le régime indemnitaire instauré sur la commune par délibération du 31 Janvier 2005 est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'Etat, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Il précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites réglementaires, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux agents.

Il rappelle la dernière modification du régime indemnitaire en date du 27 Février 2012 (délibération n° 2/2012) et précise qu'il convient au regard de l'évolution de carrière de certains agents de modifier cette délibération en étendant l'attribution de certaines indemnités à d'autres grades.

Monsieur Charpentier propose :

→ d'étendre l'attribution de **l'indemnité d'exercice de missions des préfectures** au grade suivant :

Grade des agents	Montant de référence Annuel
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	1153 €

→ de fixer le taux de **l'indemnité spéciale de fonctions** du grade de gardien de police à 20 % du traitement brut mensuel.

Monsieur le maire précise que les modalités d'attribution et de versement seront identiques à celles des autres grades déjà prévues dans la délibération du 27 Février 2012.

Monsieur CHARPENTIER demande à l'assemblée de délibérer.

-Modification du régime indemnitaire adoptée **à l'unanimité**

## **2- 2 a) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

### **Commune – Service d'Eau Potable - Service Assainissement – Service Assainissement Non Collectif (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)**

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au conseil de s'exprimer sur la stratégie financière et les orientations budgétaires de la commune qui seront ensuite adoptées par le vote du budget lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire précise que contrairement à la rumeur, la commune n'est pas sous tutelle de l'Etat et que les comptes de la commune sont consultables sur le site «Bercy Colloc».

### **Présentation du DOB 2013 :**

#### **I. La commune entend poursuivre pour 2013 sa politique dynamique d'investissement tout en s'attachant à maîtriser les dépenses de fonctionnement**

##### **A. Quelques réalisations 2012 qui améliorent le cadre de vie**

-Acquisition des terrains Manse en vue d'un aménagement « vert » ouvert au public et d'une valorisation du patrimoine

-Réalisation des travaux d'extension et de restructuration de l'école Gustave Courbet

-Des aménagements urbains dans le but d'améliorer la sécurité, le confort des usagers, et l'esthétique du centre village : aménagements et réfections de voiries et réseaux, création de pistes cyclables et piétonnières, création d'une aire de jeux (Thermes) et plantations d'arbres dans de nombreuses rues et espaces publics. La mise en place d'un système d'éclairage complémentaire de l'allée centrale dans le parc de l'Orangerie s'inscrit dans la poursuite de l'effort d'embellissement du patrimoine communal.

La commune a également poursuivi son soutien aux associations, maintenu les traditions locales et proposé une offre culturelle diversifiée (festival de piano, festival de théâtre et festival des enfants...) L'offre de services s'est adaptée aux besoins de la population en proposant des services enfance/jeunesse (de 3 à 17 ans) variés (micro-crèche/crèche, alae, alsh, club ados), en offrant des services nouveaux (création d'un portail internet dédié aux inscriptions périscolaires des familles). Du point de vue social, la commune poursuit l'accompagnement au niveau de la banque alimentaire et des aides.

##### **B. En 2013, des actions nouvelles en faveur de l'amélioration continue du cadre de vie des Lunelviellois et du développement durable**

Les principaux projets envisagés visent :

- **L'amélioration du cadre de vie dans le sens du développement durable**
- L'entretien et la réfection des bâtiments communaux
  - Réhabilitation des bâtiments communaux (mises aux normes et réduction des coûts d'entretien)
  - Réfection de toitures (église, mairie, école)
  - Réhabilitation du chauffage de la Salle Roux
- L'aménagement des voiries / la rénovation des réseaux et la poursuite des déplacements doux
  - Requalification de la rue Dardaillon, des places libération et ancienne Mairie,
  - Réfections des rues du Soleil et Micocoulier
  - Aménagement de la rue de l'Avenir
  - Pistes cyclables rues Egalité/Ecoles

- Aménagement d'espace et valorisation du patrimoine
  - Travaux de mise en sécurité du site des terrains Manse en vue de l'accueil du Public
  - Installation de containers à verre (3)
- L'amélioration de l'éclairage public
  - Mise en place d'un plan de remplacement des lampes d'éclairage public par du LED
- L'amélioration de la sécurité publique
  - Installation d'une vidéo surveillance (Secteur Dardaillon)
- **Le renforcement de l'entretien des réseaux existants pour améliorer la gestion de la ressource en eaux et limiter les risques d'inondations**
  - Pour faciliter la détection des fuites et les limiter, il sera installé 36 robinets vannes de sectorisation sur le réseau de distribution d'eau potable avec pour objectifs d'améliorer ses performances et préserver la ressource.
  - Concernant le service eau potable, il est également prévu l'installation de capteurs sur piézomètre afin de contrôler de manière continu l'état de la nappe
  - Concernant le service assainissement, l'installation prochaine de deux piézomètres en aval de la station d'épuration aura pour objectif de contrôler la qualité des rejets.
  - La poursuite du plan d'entretien et de curage du réseau pluvial sera engagée pour la deuxième année et permettra de faciliter l'évacuation des eaux de pluies et limiter les risques d'inondations en cas de fortes intempéries.
- **La création de nouveaux équipements et services pour renforcer le lien social**
  - Achèvement de l'aménagement du Point Solidarité
  - Création d'un Skate Park qui permettra à la commune de se doter d'un nouvel équipement sportif pour la jeunesse
  - Mise à disposition du nouveau site internet de la commune (accessibilité handicapés)
  - Mise en place d'un plan de renouvellement équipements informatiques à l'Ecole Primaire
  - Poursuite du soutien aux associations de la commune
  - Pérennisation et développement des manifestations culturelles existantes
- **La continuité des actions en faveur de la préservation de l'environnement et du patrimoine**
  - SPANC (service public assainissement non collectif) :
  - L'exercice 2013 portera sur la poursuite des opérations de contrôles des installations nouvelles et existantes et l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches de réhabilitation des dispositifs d'assainissement.
  - La poursuite de la lutte contre l'urbanisation sauvage

## II. Un projet de budget qui tient compte du contexte général et de la situation financière de la commune

### A. Le contexte général

- Au regard de l'année écoulée, les dotations de l'Etat devraient être maintenues, avec augmentation très modérée compte tenu du gel annoncé des dotations.
- L'allocation compensatrice de la communauté de communes du pays de Lunel sera également revue à la baisse compte-tenu du transfert des charges liées à la reprise des compétences ALSH et SIATEO. Ce qui porterait la nouvelle allocation à hauteur de 596 800 €. *(Parallèlement les charges de fonctionnement de la commune seront revues à la baisse sur ces postes de dépenses).*
- La revalorisation des aides de l'Etat relatives aux emplois aidés *(la prise en charge, sur la base de 20 h/semaine, varie entre 70 % et 90 %)* devraient permettre une stabilisation des recettes de fonctionnement sur le chapitre concerné.
- Les incertitudes demeurent quant aux recettes communales liées aux droits de mutation (transactions immobilières, très variables en fonction des années) même si 2012, on enregistre une hausse de +18% par rapport à 2011 sur la taxe additionnelle affectée à la commune

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
<b>B. Analyse de la situation financière actuelle de la commune permet de définir les marges de manoeuvre</b>	3 253 000	3 295 500	3 212 734	4 010 188
Recettes de gestion	3 383 000	3 818 500	3 625 840	4 289 848
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>330 000</b>	<b>823 000</b>	<b>412 119</b>	<b>279 660</b>
Capital remboursé	157 000	165 000	176 000	205 664
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>173 000</b>	<b>658 000</b>	<b>236 119</b>	<b>73 996</b>
Provision (épargne)			258 475	435 640

**En 2012 la capacité d'autofinancement brute est de 279 660€, complétée d'une provision (épargne consignée) de 435 640€ soit au total 715 300€, ce qui permet à la commune de conserver des marges de manoeuvre.**

### **III. Les perspectives de dépenses et recettes 2013**

#### **A. Les dépenses de fonctionnement**

En 2013, les dépenses de fonctionnement seront estimées à 3,275 M €. Elles prendront en considération :

- L'augmentation de la réalisation de travaux en régie (ralentisseurs, barrières, aménagements crèches *Les Bisounours et Maison de Kadine*),
- L'augmentation du prix des denrées et services (contrat de prestations...)
- Les dépenses nouvelles telles que l'intérêt de l'emprunt réalisé en 2012
- La pérennisation d'un certain nombre de postes d'agents (titularisations et augmentation de la durée du temps travail liées à des besoins de service)

En outre, en 2013, les dépenses de fonctionnement porteront également sur :

- les Bâtiments communaux (entretien et maintenance)
- Les travaux de sécurité et mise en conformité (suivant rapports bureau de Contrôle)

Toutefois, le contexte 2013 devrait permettre la maîtrise des dépenses qui seront diminuées par rapport au résultat 2012 et s'expliquant par :

- Transfert de compétence de l'ALSH (fin de contrat avec Les Francas).
- Transfert de participations (SIATEO).
- Reprise de la provision réalisée en 2012 impactant les dépenses 2013.
- Impact du sinistre incendie à l'Ecole COURBET sur les dépenses 2012 non répercutées en 2013.
- Maîtrise des frais de gestion courante.

#### **B. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement s'établiront à environ 4,167 M €.

Si l'on ne prend pas en considération la recette exceptionnelle de 2012 (liée au remboursement du sinistre incendie), les recettes de fonctionnement estimées connaîtront une progression, renforcées par la reprise sur provision de la dotation de 435 640 €.

#### **C. Les dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement 2013 devraient s'établir à hauteur de 2.7 M € comprenant pour environ 1,38 M d'investissements liés aux projets nouveaux mentionnés précédemment. Les investissements déjà engagés représentant pour leur part environ 1 M € (le solde des dépenses d'investissements comprennent les travaux en régie et le remboursement d'emprunt).

#### **D. Les recettes d'investissement**

Il sera proposé de dégager de la section de fonctionnement un excédent de 490 677 € complété par les reports de 2012, le FCTVA estimé à 322 000 € pour l'année 2013 (et lié aux travaux d'investissements engagés ces dernières années), les taxes locales d'équipements, les subventions restant à réaliser et celles à percevoir pour les projets nouveaux et le capital emprunté. Ces recettes permettront de financer les différents projets engagés et les nouveaux investissements envisagés.

- La commune poursuit sa dynamique d'investissement dans les services et aménagements durables
- La commune n'augmentera pas pour la **4<sup>ème</sup> année consécutive** les taux de la fiscalité locale pour réaliser les projets envisagés.
- En outre, il ne sera pas **non plus envisagé d'augmentation des tarifs des services** de la commune (alae, cantine...), et ce malgré une probable augmentation des temps périscolaires.

*Monsieur Alain JEAN interroge monsieur le maire sur l'impact budgétaire 2013 de la réforme des rythmes scolaires.*

*Monsieur CHARPENTIER répond qu'il ne devrait pas y avoir d'incidence financière la première année (rentrée scolaire 2013/2014) car l'Etat devrait apporter une dotation de 50 € par élève scolarisé. Il précise que le thème de la réforme des rythmes scolaires sera abordée en questions diverses.*

*Monsieur JEAN fait remarquer que le débat d'orientation budgétaire 2013 ne fait apparaître aucune mesure permettant d'améliorer la situation du vieux village qui subit une désertification et « se meurt ». Il souligne que le déplacement de l'école Jules Ferry n'a pas été accompagné de mesures pour aider les commerces. Il précise que l'état des rues du centre du village et leur nettoyage ne sont pas satisfaisants et considère inutile de créer des déplacements doux vu la désertification du centre du village.*

*Monsieur CHARPENTIER rappelle que l'école Jules Ferry a été fermée pour des raisons de sécurité et précise que le bâtiment sera entièrement réutilisé pour accueillir un pôle d'innovation (école des entreprises) entièrement géré et financé par la CCPL (C'est la raison pour laquelle ce projet n'apparaît pas dans les orientations budgétaires 2013 de la commune). Monsieur CHARPENTIER précise qu'une salle du rez-de-chaussée devrait accueillir un restaurant. Les travaux devraient débuter courant 2013.*

*En ce qui concerne la voirie, Monsieur CHARPENTIER donne la parole à Monsieur FENOY. Ce dernier rappelle à Monsieur JEAN que le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 fait apparaître la somme de 500 000 € destinée à financer la rénovation de la place de l'ancienne Mairie, de rue du Dardalhon, de la Place de la Libération. Ces aménagements permettront des déplacements sécurisés, aux normes pour les personnes à mobilité réduite entre le centre village et les équipements publics (école Gustave Courbet et la maison de retraite « la Jolivade »).*

*Concernant l'état des rues du centre ville, Monsieur FENOY rappelle que l'ancienne équipe municipale, « dans un fin sens d'opportunité électorale » avait goudronné la rue de l'Occitanie, la rue Antoine Roux et la rue de l'Egalité. A ce jour, l'équipe en place doit gérer une situation difficile en matière de voirie, à savoir : des revêtements certes neufs mais aussi une absence de trottoir et des réseaux totalement obsolètes.*

*Quant aux pistes cyclables, Monsieur FENOY affirme ne pas comprendre la position de Monsieur JEAN contre l'existence de ce type d'aménagement et propose à ce dernier d'interroger les parents d'élèves sur l'utilité de ce type d'aménagement afin de prendre conscience que les lunel-viellois apprécient ce mode de déplacement permettant de séparer la circulation des piétons de celle des voitures.*

*Monsieur FENOY insiste sur le fait que la municipalité n'oppose pas « l'ancien village » et le « nouveau village ». Il précise qu'il n'y a que des lunel-viellois. L'équipe municipale est attentive au fait qu'il y ait un maillage qui relie les lotissements au centre du village et développe toute sa politique en matière de voirie autour de cette optique.*

*Enfin, Monsieur FENOY fait remarquer que Lunel-Viel n'a rien à envier aux autres communes en matière d'état de voirie.*

*Monsieur FENOY indique que la commune a défini un certain nombre de priorités et les efforts ont été portés sur les rues les plus dégradées, à savoir : la rue du soleil, la rue du micocoulier, et la rue de l'avenir. Le seul point noir est la rénovation du chemin du camp miaulaire faisant partie pour moitié du territoire de la ville de Lunel. Le maire de Lunel ne souhaitant pas participer aux travaux, la commune de lunel-viel ne peut pas supporter l'entière charge des travaux aux seuls frais des contribuables Lunel-Viellois.*

*Monsieur FENOY indique que globalement, en matière de voirie et de déplacements doux, l'équipe en place est en train de rattraper le retard accumulé par l'ancienne municipalité qui ne mesurait pas l'intérêt de développer la circulation piétonne ou cyclable.*

*Monsieur PALMA soulève les problèmes d'affaissements sur la RN 113 suite aux travaux. Monsieur FENOY indique qu'une procédure a été engagée afin d'obtenir réparation des malfaçons.*

Le Conseil municipal atteste que le débat d'orientation budgétaire 2013 a eu lieu entre les membres du conseil municipal et prend acte des orientations budgétaires 2013.

## **2 – 2 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

*Rapporteur : Monsieur GUIOT*

Monsieur CHARPENTIER donne la parole à Monsieur GUIOT pour la présentation des comptes administratifs 2012

## 2 – 2 B) 1 bis AFFECTATION DU RESULTAT 2012 - COMMUNE

Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER

**CONSIDERANT** que le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune est conforme au compte de gestion,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **446 817,26 €**

Monsieur CHARPENTIER propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
* Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2011 (002) :	<b>167 156,89 €</b>
* Excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 :	<b>279 660,37 €</b>
• <b>EXCEDENT CUMULE 2012</b>	<b><u>446 817,26 €</u></b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
* Déficit d'investissement antérieur reporté 2011 (001) :	<b>255 581,27 €</b>
* Déficit d'investissement de l'exercice 2012 :	<b>197 750,13 €</b>
• <b>DEFICIT CUMULE 2012</b>	<b><u>453 331,40 €</u></b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012 (FONCTIONNEMENT) :</b>	<b>+ 446 817,26 €</b>
<b>DEFICIT AU 31/12/2012 (INVESTISSEMENT) :</b>	<b>- <u>453 331,40 €</u></b>
<b><u>RESTES A REALISER 2012 (Investissement)</u></b>	
<b>Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2012 :</b>	<b>- 1 082 244,12 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2012 :</b>	<b>+ 1 141 447,79 €</b>
<b>(RAR) - Différence Recettes/Dépenses =</b>	<b><u>+ 59 203,67 €</u></b>
<b>Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :</b>	<b>394 127,73 €</b>
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b> <b>(+ 446 817,26 €)</b> <b>Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement</b>	
* A l'apurement du déficit d'investissement <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	<b>394 127,73 €</b>
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	<b>0 €</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	<b>52 689,53 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**2 – 2 b ) 2 bis AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – SERVICE EAU POTABLE***Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire*

**CONSIDERANT** que le compte administratif du service eau potable de l'exercice 2012 est conforme au compte de gestion,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent d'exploitation de : **50 099,60 €**

Monsieur CHARPENTIER propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>	
* Excédent d'exploitation antérieur reporté 2011 (002) :	<b>12 920,72 €</b>
* Excédent d'exploitation de l'exercice 2012 :	<b>37 178,88 €</b>
<b>• EXCEDENT CUMULE 2012</b>	<b><u>50 099,60 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
* Déficit d'investissement antérieur reporté 2011 (001) :	<b>116 346,79 €</b>
* Excédent d'investissement de l'exercice 2012 :	<b>82 272,35 €</b>
<b>• DEFICIT CUMULE 2012</b>	<b><u>34 074,44 €</u></b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012 (EXPLOITATION) :</b>	<b>+ 50 099,60 €</b>
<b>DEFICIT AU 31/12/2012 (INVESTISSEMENT) :</b>	<b>- <u>34 074,44 €</u></b>
<b>RESTES A REALISER 2012 (Investissement)</b>	
<b>Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2012 :</b>	<b>- 116 388,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2012 :</b>	<b>+ 107 662,75 €</b>
<b>(RAR) – Différence Recettes/Dépenses =</b>	<b>- <u>8 725,25 €</u></b>
<b>Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :</b>	<b>42 799,69 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (+ 50 099,60 €)</b>	
<b>Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement</b>	
* A l'apurement du déficit d'investissement	<b>42 799,69 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	<b>0 €</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	<b>7 299,91 €</b>



**2 – 2 b) 3 bis AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF***Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

**CONSIDERANT** que le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2012 est conforme au compte de gestion,**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent d'exploitation de : **89 477,20 €**

Monsieur CHARPENTIER propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>	
* Excédent d'exploitation antérieur reporté 2011 (002) :	<b>25 129,87 €</b>
* Excédent d'exploitation de l'exercice 2012 :	<b>64 347,33 €</b>
<b>• EXCEDENT CUMULE 2012</b>	<b><u>89 477,20 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
* Déficit d'investissement antérieur reporté 2011 (001) :	<b>108 783,37 €</b>
* Excédent d'investissement de l'exercice 2012 :	<b>162 369,78 €</b>
<b>• EXCEDENT CUMULE 2012</b>	<b><u>53 586,41 €</u></b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012 (EXPLOITATION) :</b>	<b>+ 89 477,20 €</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012 (INVESTISSEMENT) :</b>	<b>+ <u>53 586,41 €</u></b>
<b>RESTES A REALISER 2012 (Investissement)</b>	
<b>Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2012 :</b>	<b>- 158 259,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2012 :</b>	<b>+ 50 259,00 €</b>
<b>(RAR) – Différence Recettes/Dépenses =</b>	<b>- <u>108 000,00 €</u></b>
<b>Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :</b>	<b>54 413,59 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (+ 89 477,20 €)</b>	
<b>Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement</b>	
* A l'apurement du déficit d'investissement	<b>54 413,59 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	<b>0 €</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	<b>35 063,61 €</b>

## 2 – 2 b) 4 bis AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire

**CONSIDERANT** le compte administratif du service assainissement non collectif de l'exercice 2012 est conforme au compte de gestion,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent d'exploitation de : **909,31 €**

Monsieur CHARPENTIER propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>	
* Excédent d'exploitation antérieur reporté 2011 (002) :	<b>0,00 €</b>
* Excédent d'exploitation de l'exercice 2012 :	<b>909,31 €</b>
<b>• EXCEDENT CUMULE 2012</b>	<b><u>909,31 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
* Excédent/Déficit d'investissement antérieur reporté 2011 (001) :	<b>0,00 €</b>
* Excédent/Déficit d'investissement de l'exercice 2012 :	<b>0,00 €</b>
<b>• Excédent/Déficit CUMULE 2012</b>	<b><u>0,00 €</u></b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012 (EXPLOITATION) :</b>	<b>+ 909,31 €</b>
<b>DEFICIT AU 31/12/2012 (INVESTISSEMENT) :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>
<b>RESTES A REALISER 2012 (Investissement)</b>	
<b>Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2012 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2012 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>(RAR) – Différence Recettes/Dépenses =</b>	<b><u>0,00 €</u></b>
<b>Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (+ 909,31 €)</b>	
<b>Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement</b>	
* A l'apurement du déficit d'investissement	<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	<b>0 €</b>
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	<b>909,31 €</b>

## 2 – 2 c) 1 COMPTE DE GESTION 2012 – COMMUNE

Rapporteur : Monsieur GUIOT

Le compte de gestion 2012 de Monsieur le Trésorier qui n'appelle aucune observation ni réserve, et qui présente un résultat identique à celui du compte administratif 2012 est **à l'unanimité**.

## 2 – 2 c) 2 COMPTE DE GESTION 2012 – SERVICE EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur GUIOT

Le compte de gestion 2012 du service eau potable de Monsieur le Trésorier qui n'appelle aucune observation ni réserve, et qui présente un résultat identique à celui du compte administratif 2012 est adopté **à l'unanimité**.

## **2 – 2 c ) 3 COMPTE DE GESTION 2012 – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Rapporteur : Monsieur GUIOT*

Le compte de gestion 2012 du service assainissement de Monsieur le Trésorier qui n'appelle aucune observation ni réserve, et qui présente un résultat identique à celui du compte administratif 2012 est adopté **à l'unanimité**.

## **2 – 2 c ) 4 COMPTE DE GESTION 2012 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Rapporteur : Monsieur GUIOT*

Le compte de gestion 2012 du service assainissement non collectif de Monsieur le Trésorier qui n'appelle aucune observation ni réserve, et qui présente un résultat identique à celui du compte administratif 2012 est adopté **à l'unanimité**.

## **2 – 2 D) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2012**

*Rapporteur : Monsieur GUIOT*

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2012 comme suit :

<b>ACQUISITIONS</b>			
<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>VENDEUR</b>	<b>PRIX</b>	<b>DATE DE L'ACTE</b>
Parcelle section AA n° 124 Contenance : 16a 25ca Zone d'activité du Roucagnier	Communauté de Communes du Pays de Lunel	101 523,07 €	10/10/2012
Parcelle section AE n° 136 Contenance : 03 ha 78a 98ca Lieu-dit le village	Consorts MANSE	405 453,00 €	21/12/2012

<b>CESSIONS</b>			
<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>ACQUEREUR</b>	<b>PRIX</b>	<b>DATE DE L'ACTE</b>
<b>NEANT</b>			

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2012 de la commune.

## **3 – 1 JURY D'ASSISES OU CITOYENS ASSESSEURS – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE POUR 2014**

*Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire*

Monsieur le Maire indique que conformément à l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2013, il convient de procéder aux opérations en vue de la désignation des jurés d'assises ou citoyens assesseurs pour l'année 2014.

Il indique que l'arrêté n° 2013-01-191 fixe à 3 le nombre de jurés pour la commune de Lunel-Viel.

La désignation se fait par tirage au sort sur la liste électorale en nombre triple à celui indiqué dans l'arrêté susvisé.

Par conséquent, pour la commune de Lunel-Viel, 9 personnes ont donc été tirées au sort, à savoir :

**CAMMAL Nathalie**, née le 26 juillet 1975 à Lunel (34) demeurant 95, Rue Alphonse Daudet - 34400 LUNEL-VIEL

**JEAN Norbert** né le 20 janvier 1949 à Lunel (34) demeurant 32, route de Valergues - 34400 LUNEL-VIEL

**NAVARRO Romain** né le 30 septembre 1977 à Montpellier (34) demeurant chemin des Garrigons - 34400 LUNEL-VIEL

**ROQUES Julian** né le 25 Mai 1985 à Nîmes (30) demeurant Lou mazet des révaïres - 34400 LUNEL-VIEL

**CANTOU Ines** né le 18 juin 1989 à Nîmes (30) demeurant 190 Rue André Auguste – Cité du stade – Appartement 3 - 34400 LUNEL-VIEL

**MARTIN Geneviève** née le 16 Octobre 1963 à MONTPELLIER (34) demeurant 136, chemin des fournels - 34400 LUNEL-VIEL

**SOUILAH Amélia** née le 5 septembre 1990 à Lunel, demeurant 190 Rue André Auguste – appartement n° 10 - 34400 LUNEL-VIEL

**BAYEUX William** né le 8 Avril 1944 à Lunel (34) demeurant 480, chemin des Horts - 34400 LUNEL-VIEL

**LOPEZ Marie-France épouse ARJONA** née le 28 Octobre 1958 à Oran (Algérie), demeurant 5, Rue des palmiers – 34400 LUNEL-VIEL

#### **4 – 1 Festival de Théâtre d'humour « Drôle de printemps 2013 » :**

##### **Convention de partenariat entre la ville de LUNEL VIEL et l'Association ADADIFF**

*Rapporteur : Monsieur Gilles CANNAT*

Monsieur CANNAT, 5<sup>ème</sup> Adjoint, informe le Conseil Municipal que le festival de théâtre d'humour aura lieu du 22 Mars au 24 Mars 2013.

Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> édition du festival dont la programmation permet de diversifier l'offre culturelle sur la commune. Quatre spectacles seront proposés sur l'ensemble du week-end.

L'évènement s'intitulera « *Drôle de printemps 2013* ». Il se déroulera dans la salle Antoine Roux afin d'accueillir le plus grand nombre de spectateurs.

Le montant de la prestation s'élève à **10 984 €**.

Monsieur CANNAT propose de signer une convention de partenariat avec l'Association ADADIFF, Association d'Aide à la Diffusion Inter-régionale du Spectacle Vivant (association loi 1901).

Il indique que la présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles s'établiront les relations entre les soussignées, ainsi que le domaine d'intervention de chacune des parties et leurs obligations respectives.

Monsieur CANNAT donne lecture de la convention et propose à l'assemblée d'approuver le montant de la dépense, et d'autoriser le maire à signer la convention.

- **Adopté à l'unanimité**

#### **5 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER*

Le Conseil Municipal, prend acte **à l'unanimité** des décisions énoncées ci-dessous :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

**La décision n° 1/2013** par laquelle il décide :

-D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'installation de capteurs dans le piézomètre en place dans le PPI des forages des Horts pour raccordement sur la télégestion et suivi en continu du prélèvement, au cabinet SARL I.G.E.A.D.T Ingénieur Conseil, domaine de Ceyrac 30170 CONQUEYRAC, pour un montant de **1 312,50 € HT**, soit **1 569,75 € TTC**.

**La décision n° 2/2013** par laquelle il décide :

-D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'installation de 2 piézomètres de contrôle de la nappe en aval de la station d'épuration pour contrôle de la qualité du rejet et protection des forages d'eau potable de Saint Just, au cabinet SARL I.G.E.A.D.T Ingénieur Conseil, domaine de Ceyrac 30170 CONQUEYRAC, pour un montant de **1 755,00 € HT**, soit **2 098,98 € TTC**.

**La décision n° 3/2013** par laquelle il décide :

-D'attribuer le marché « Déplacements doux (piétons/cyclables) 1° Tranche : rues des écoles et de l'égalité », Lot Unique, à l'Entreprise MIDITRACAGE ZAE VIA EUROPA EST 8, avenue de Rome 34350 VENDRES, pour un montant de **18 239,00 € HT**, soit **21 813,84 € TTC**.

**La décision n° 4/2013** par laquelle il décide, dans le cadre du pourvoi en cassation formé par Mr BELHADJ Choukri à l'encontre de l'arrêt de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de Montpellier du 6 Décembre 2012, d'autoriser la SCP VINCENT OHL à agir en la désignant en qualité d'avocat de la commune pour représenter et défendre les intérêts de la commune devant la Cour de Cassation.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### - **Syndicat mixte Hérault Energies : Rapport d'activité et de contrôle de l'année 2011**

*Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER, Maire*

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le syndicat mixte **Hérault Energies**, chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique pour les communes du département de l'Hérault, a communiqué à la ville son rapport d'activité et de contrôle de l'année 2011.

Ce document illustrant l'étendue des missions de service public et rassemblant le bilan des différents services du syndicat doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique. L'intégralité de ce document est disponible au Secrétariat Général de la mairie mais aussi sur le site du syndicat : [www.herault-energies.fr](http://www.herault-energies.fr)

Le conseil Municipal prend acte **à l'unanimité** du rapport d'activité et de contrôle de l'année 2011 du Syndicat mixte Hérault Energies.

- Monsieur le maire informe l'assemblée :
  - de l'installation de barrières de pompiers au fond du parc
  - de la tenue du conseil communautaire de la CCPL le 28/02/2013 à 18 h 30 à la Salle Roux
  - de l'achèvement des Travaux rue du micocoulier et rue du soleil
- Monsieur le maire fait part du courrier adressé par la société ELIOR (fournisseur des repas des restaurants scolaires et portage à domicile) informant la commune qu'elle n'est pas concernée par l'approvisionnement en lasagnes surgelées par le fournisseur incriminé et que des actions sont mises en place venant compléter le dispositif déjà existant afin de s'assurer du respect du cahier des charges (demandes attestations, test de traçabilité...)

\* Monsieur le maire présente la réforme des rythmes scolaires à l'assemblée :

### **Un constat unanime :**

En France, une extrême concentration des temps d'enseignements préjudiciable aux apprentissages (*constat unanime des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant*)

-Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde :

- **Un nombre de jours d'école** le plus **faible** d'Europe et inférieur à celui des autres pays (144 jours pour une moyenne de 187 jours)
- Un **volume horaire annuel** d'enseignement **très important**

### 1. **LES OBJECTIFS DE LA REFORME**

- Une réforme pour mieux apprendre
- Une réforme pour favoriser la réussite de tous les élèves
- Un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et repos de l'enfant (des élèves plus attentifs pour apprendre, lire, écrire et compter)
- Equilibre entre temps scolaire et périscolaire (avec maintien du nombre d'heures d'enseignements obligatoire)

*Des expériences positives ont déjà déjà menées dans certaines villes françaises (Brest/Angers/Nevers)*

*-des élèves moins fatigués et plus attentifs*

*-des journées moins lourdes et,*

*-un équilibre harmonieux entre apprentissages, activités sportives ou culturelles et temps de récupération*

## 2. LES PRINCIPES DU CADRE REGLEMENTAIRE

-Une semaine de 4 jours et demi *incluant le mercredi matin*  
(*Dérogation possible pour le samedi (impliquant accord du directeur académique de l'éducation nationale et nécessitant la mise en place d'un projet pédagogique territorial)*)

-24 heures d'enseignement hebdomadaire comme actuellement réparties sur neuf demi-journées

-Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne

*\*une journée d'enseignement = 5h30 maximum*

*\*une demi-journée d'enseignement = 3h30 maximum*

-Une année de 180 jours de classe contre 144 jours actuellement

(soit maintien des 36 semaines de classe. L'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances « 7-2 » fait globalement consensus)

*En comparaison :*

*-Finlande 190 jours par an*

*-Royaume-Uni 190 jours par an*

*-Allemagne 208 jours par an*

-Une prise en charge des élèves à l'école jusqu'à 16h30

-Une pause méridienne de 1h30 minimum

## 3. LA MISE EN PLACE SUR LA COMMUNE ET LE TERRITOIRE

-La réforme entrera en application à la rentrée scolaire 2013 avec possibilité *de dérogation pour un report en 2014 (La décision de report est à communiquer avant le 31 mars 2013)*

La majorité des maires de la CCPL ont décidé une mise en place dès la prochaine rentrée de 2013.

## 4. LES MOYENS IMMEDIATS APPORTES PAR L'ETAT

-Mise en place d'un fonds d'amorçage : dotations aux communes pour accompagner la mise en place de 2013

\*50 euros par élèves inscrits à l'école

\*40 euros supplémentaires par élève pour les communes éligibles à la DSR cible (Dotation Solidarité Rurale)  
Cette dernière majoration sera prolongée pour la rentrée 2014-2015 à hauteur de 45 euros pour les communes éligibles.

*(La commune de Lunel-Viel sera informée à la mi-mars de son éligibilité ou non à la dotation majorée)*

Pour l'instant, ce fonds d'amorçage n'est prévu que pour 2013

## 5. UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTEE

- La commune a fait le choix de la concertation de tous les acteurs pour définir la nouvelle organisation au travers d'entretiens et de réunions informations / échanges avec les différents partenaires.

Entretiens avec les 2 directrices (maternelle/primaire)	Lundi 4 février 2013
Conseil école maternelle	Jeudi 7 février 2013
Réunion d'informations et d'échanges parents d'élèves élus	Jeudi 14 février 2013
Réunion d'informations et d'échanges services municipaux concernés (ATSEM-Responsables ALAE-Services périscolaires)	Vendredi 15 février 2013
Comité de pilotage élus de la CCPL (en présence de l'inspecteur académique : M. Louvois)	Mardi 19 février 2013
Réunion publique d'informations des familles	Jeudi 21 février 2013

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire.  
Jean CHARPENTIER